

La procédure lancée par **Force Ouvrière** en janvier 2023, suit son cours et a commencé à porter ses fruits.

Le 25 septembre 2023 devait se tenir la première audience au tribunal des Prud'hommes de Bobigny, suite au report demandé par les avocats de la Direction.

La solidité du dossier présenté par le syndicat **FO** a sûrement incité la Direction à choisir la conciliation.

FO a obtenu une première victoire lorsque la Direction s'est engagée dans l'accord salarial 2023 sur la démarche d'alignement des IKV PS sur les IKV PN.

Lors de cette NAO comme lors de la précédente, FO était le seul syndicat à revendiquer l'alignement des IKV PS sur les IKV PN !

Notre syndicat rentre dans une phase plus active de négociation lors du processus de médiation demandé par la Direction. À cette occasion, les modalités d'alignement seront discutées dans l'intérêt de la profession (c'est à ce titre que notre syndicat est impliqué dans la procédure).



La fin de l'injustice trop longtemps subie par le Personnel Sol est actée, il reste maintenant à définir les modalités. Nous serons, lors de ces négociations, aussi déterminés que nous le sommes depuis le début de ce dossier.

Les militants Force Ouvrière, uniquement animés par l'intérêt collectif, se sont pleinement engagés dans cette procédure.

Certaines Organisations Syndicales pourraient être tentées de s'inventer un rôle dans le dénouement de ce dossier chargé de symboles et synonyme d'amélioration de la fiche de paie.
Là n'est pas l'essentiel, l'essentiel est la fin d'une injustice.

Pour rappel, ci-dessous, la profession de foi FO aux élections professionnelles 2023 :

L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT : UN PRINCIPE FONDAMENTAL À LA COHÉSION

Le même intéressement pour tous !

Force Ouvrière défend une répartition égalitaire du produit du travail commun. Salaires et primes d'objectifs viennent déjà rémunérer les qualifications et les responsabilités. Ce dogme est nuisible à la cohésion sociale.

IKV PS vs IKV PN : un scandale qui dure depuis trop longtemps !

Force Ouvrière a engagé une procédure **en justice** pour obtenir l'alignement des IKV PS sur ceux des PN !



**Fidèles à nos engagements
inscrits dans la profession de foi
électorale FO**

CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE BOBIGNY

Courriel : cph-bobigny@justice.fr
Tél : 01.48.96.22.22

REPertoire GENERAL : N° RG F 23/00031 - N° Portalis DC2V-X-B7H-FVHF
(Référence à rappeler lors de toute consultation du greffe et dans toute correspondance)

La dernière ligne droite de négociation sera rude mais vous pourrez compter sur toute notre détermination pour clôturer ce dossier au mieux de vos intérêts.

**Force Ouvrière ira au bout de ce lourd dossier défendu seul
depuis plus de deux ans.**

Christophe Malloggi
Secrétaire général



01.41.56.04.52



bureaucentral@sgfoaf.fr



www.foairrance.fr